Département du Bas-Rhin

~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

Accusé de réception en préfecture
067-200067783-20201029-201029CRatt-AU
Date de télétransmission : 04/11/2020
Date de réception préfecture : 04/11/2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE HANAU-LA PETITE PIERRE

~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 octobre 2020

Nombre de conseillers : 60 Conseillers présents : titulaires : 43 + 13 Pouvoirs
suppléant : 1

Secrétaire de séance : Mme D. HAMM

Sous la présidence de : M. P. MICHEL

PRESENTS : M. T. SPACH, Mme L. JOST-LIENHARD, M. P. MICHEL, Mme D. HAMM, M. S. FATH, Mme A. CHABERT, M. F. STAATH, Mme L. MEHL, MM., B. SCHAFF, D. ETTER, F. ENSMINGER, Mme C. KISTER, MM. M. GANGLOFF, E. WAGNER, D. FOLLENIUS, H. DOEPPEN, Mme C. MUNSCH, MM. F. SCHEYDER, J. M. KRENER, Mme E. SCHLEWITZ, MM. S. FERTIG, G. HALTER, Mme M.C. MILLER-AMARD - suppléante - , MM. Y. KLEIN, F. GERBER, A. DANNER, R. SCHMITT, J.M. HOERTH, H. STEGNER, Mme C. DURRMEYER-ROESS, MM. T. SCHINI, R. MULLER, C. FAUTH, F. DE FIGUEIREDO, S. LEICHTWEIS, B. KRIEGER, M. KRAPFENBAUER, J.C. BERRON, R. KOENIG, Y. RUDIO, C. EICHWALD, G. SAND, M. C. DORSCHNER, Mme C. DOERFLINGER.

EXCUSES : MM. M. MEYER - Pouvoir à M. P. MICHEL -, G. REUTENAUER - Pouvoir à M. D. FOLLENIUS -, Mme E. BECK - Pouvoir à M. H. DOEPPEN -, M. J.-M. FISCHBACH - Pouvoir à M. J.M. KRENER -, Mme S. FISCHBACH - Pouvoir à M. H. DOEPPEN -, MM. C. WINDSTEIN, D. BURRUS - Pouvoir à M. C. EICHWALD -, Mme A. LEIPP - Pouvoir à Mme C. KISTER -, MM. P. HERRMANN - Pouvoir à M. D. ETTER -, A. SPAEDIG - Pouvoir à M. F. GERBER -, Mme F. BOURJAT, M. R. LETSCHER - Pouvoir à M. J.C. BERRON -, Mmes V. RUCH - Pouvoir à M. P. MICHEL -, D. SCHMITT-MERX - Pouvoir à M. C. DORSCHNER - , M. J.M. REICHHART - Pouvoir à M. C. DORSCHNER.

Compte-rendu par le Président des attributions exercées par délégation du Conseil

Acceptation d'une demande d'admission en non-valeur

Vu la délibération n° 6 du 17 septembre 2020 donnant délégation au Président, pendant toute la durée de son mandat, pour traiter, c'est-à-dire accepter ou refuser, les demandes d'admissions en non-valeur formulées par le comptable du Trésor,

Vu le jugement, prononcé par le Tribunal de Grande Instance de Saverne le 13 avril 2018, de clôture de la procédure de liquidation judiciaire de Antonietta Giovanna DE SANTIS demeurant 4 rue des Vergers à 67340 Weiterswiller, pour insuffisance d'actif,

Le Président rend compte au Conseil, qui en prend acte, de l'acceptation, par arrêté n°201001 ANV-01, de la demande d'admission en non-valeur formulée par le comptable du Trésor concernant le Titre de recette n°2016 – 7811160033-1 du Budget annexe Ordures ménagères d'un montant de 49 € dus par Antonietta Giovanna DE SANTIS demeurant 4 rue des Vergers à 67340 Weiterswiller.

Signature d'un marché

Vu la délibération n°9C du Conseil communautaire du 16 juillet 2020 donnant délégation au Président, pendant toute la durée de son mandat, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Le Président rend compte au Conseil, qui en prend acte, de la signature du marché suivant :

N° de Marché et date	Objet du marché	Attributaire	Montant HT
2020MP003 (30/09/20)	Accord cadre à bons de commandes pour fournitures administratives	OFFICE DEPOT FRANCE SAS 126 avenue du Poteau 60300 SENLIS	Marché d'une durée initiale de 1 an reconductible trois fois sans montant minimum et d'un montant maximum de 9 500 € pour la durée initiale

Certifié exécutoire

Pour extrait conforme,
Le Président